

Éducation/ Actes de violence au sein des établissements scolaires

Comment renforcer le dispositif de sécurité ?

A.N.
Libreville/Gabon

La question a été évoquée au cours d'une rencontre entre le ministre de la Réforme de l'Etat, Joël Pono Opape, et les syndicats du secteur éducation.



Le ministre Joël Pono Opape (c) a énoncé certaines mesures qu'il compte soumettre au gouvernement.

LA sécurité au sein des établissements scolaires est une préoccupation permanente. A la fois des parents que des responsables de ces structures éducatives. Ces dernières années, plusieurs cas

d'agressions physiques ou de braquages ont été signalés au sein de l'école. Le tout accompagné, parfois, de séquelles corporelles et psychologiques.

Lors d'une rencontre, le week-end écoulé, avec les syndicats du secteur de l'éducation (Sena, Useg, Osmogen, Syneg, Syprofen/Ep), le ministre de la



Une vue des syndicalistes ayant participé à la rencontre avec le membre du gouvernement.

Réforme de l'État, Joël Pono Opape, a exploré les contours de ce phénomène à la fois nouveau et inquiétant. L'absence de barrières autour des éta-

blissements scolaires, le manque d'agents de sécurité et l'installation de certaines familles dans l'enceinte des écoles sont, entre autres, les raisons

évoquées pour expliquer la montée de cette insécurité à l'école.

Aussi, sur la base des doléances des syndicalistes, le ministre Pono Opape s'est montré disposé à apporter des réformes susceptibles de promouvoir une protection sociale dans ce domaine. Mais, cela doit passer, a dit le membre du gouvernement, par une union des acteurs, en vue de répertorier tous les manquements, selon les spécificités de chaque établissement, et de concevoir un projet à soumettre à l'appréciation du gouvernement.

Au lycée de Sibang, un début d'accalmie

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Plus d'un mois après le passage du ministre de l'Éducation nationale, Florentin Moussavou, l'établissement commence, petit à petit, à retrouver la sérénité. Les actes de violence de ces derniers temps s'estompent peu à peu.

OBJET de toutes les attentions, ces derniers temps, le lycée Jean-Baptiste Obiang Etoughe de Sibang se remet peu à peu des actes de violence et d'agressions physiques qui ont perturbé son fonctionnement il y a quelque temps. Le ministre

de l'Éducation nationale et civique, Florentin Moussavou, avait même été contraint de rendre dans cet établissement pour mettre les auteurs en garde et brandir des sanctions à leur encontre.

Plus d'un mois après son passage, les choses semblent s'être améliorées, si l'on en croit le proviseur actuel, Aloïse Etoughe en poste depuis le 29 mars 2017. On note, selon lui, une accalmie grâce à un dispositif rapidement mis sur pied. « On avait l'impression que le lycée était devenu un lieu de non-droit où élèves, enseignants et personnel administratif faisaient n'importe quoi. A mon arrivée, j'ai réuni tous les agents (cen-



Aloïse Etoughe, proviseur du lycée Jean-Baptiste Obiang Etoughe à Sibang. Photo de droite : Grâce à un dispositif rapidement mis en place, la sérénité revient peu à peu au sein du lycée de Sibang.

seurs, surveillants, main d'œuvre non permanente, etc.) pour redéfinir les missions. Aux surveillants, j'ai redonné le pouvoir qui, apparemment, n'était plus respecté. Avec tous les autres et



l'aide des autorités policières, nous nous sommes attelés à faire en sorte que la discipline reprenne ses droits ici. Car, certains enfants étaient devenus de véritables trafiquants de drogue et de

substances illicites et en même temps des détenteurs d'armes blanches. Le lycée étant une franchise, j'ai comme l'impression que ces élèves sont instrumentalisés par des adultes pour venir

vendre ces produits ici », explique-t-il.

Aujourd'hui, avec la mise en œuvre de ce système de surveillance, plusieurs apprenants sont rapidement épinglés et les agressions physiques sont devenues rares.

Même si la sérénité est de retour au sein de cet établissement, beaucoup reste encore à faire dans la restauration de la discipline. Le proviseur estime d'ailleurs qu'il ne faut pas baisser la garde.

Voilà pourquoi il sollicite le renforcement de ses effectifs en surveillants jeunes, le soutien des forces de l'ordre, l'envoi de gardiens de jour comme de nuit, etc.

" Ceux qui font le turnover sont les plus exposés "

Propos recueillis par F.S.L.
Libreville/Gabon

Quelques élèves de la capitale ont livré leurs sentiments et appréhensions sur l'insécurité au sein et autour des établissements scolaires.

• **A.O, lycée Paul Emame Eyeghe à Oloumi** : "Ceux qui font le turnover sont les plus exposés. A la sortie des cours, c'est avec rapidité que les élèves quittent l'établissement. Nous ne comprenons plus rien à ce phénomène. La dernière fois, mes copines de classe et moi

étions sur le chemin du retour. Puis, quelques garçons, apparemment de la classe de Terminale, s'étaient joints à nous pour cheminer ensemble. Figurez-vous qu'ils nous ont agressées avec des armes blanches, quelques minutes plus tard, et nous ont dépossédées de tout ce que nous avions. Vérification faite le lendemain, ils ne faisaient partie d'aucun des effectifs de l'établissement. Ils s'étaient juste procurés les uniformes du lycée pour accomplir leur basse besogne. Et comme nous, les femmes, sommes habituellement des proies faciles, cela n'a pas été très compliqué pour eux".

• **M.I, lycée Paul Indjendjet Gondjout** : "Je me suis livré à une bagarre il y a quelques semaines, parce qu'un de mes camarades - en réalité il n'en était pas un -, m'avait arraché ma tablette. Je la manipulais non loin de la salle de classe. Je l'ai poursuivi en réussissant à récupérer ce qui me revenait de droit. En retour, il a sorti un canif dissimulé dans la poche arrière de son pantalon, puis m'a menacé du regard. J'ai pu le neutraliser et le désarmer, mais je m'en suis sorti avec une entaille à l'avant-bras. Lorsqu'il s'est aperçu que notre combat attirait déjà du monde, il a immédiatement pris la poudre d'escampette".

• **C.M, lycée Jean Baptiste Obiang Etoughe** : "Il y a près de deux ans, j'avais surpris une personne que je connaissais en train de commettre un méfait au sein de cet établissement. Elle n'y était pas élève, mais, avec la tenue qu'il s'était procurée, venait tous les jours au lycée. Savez-vous ce qu'il avait fait ? Il avait promis de s'en prendre à moi et à mes proches si sa véritable identité venait à être découverte. Pendant longtemps, j'ai souffert en silence et dans la peur. Heureusement, les choses se sont naturellement retournées contre lui. Avec le dispositif de sécurité mis en place, il a été parmi les premiers à être épinglés".

Enseignement supérieur/Tentative d'assassinat d'un membre du Snec

Le syndicat ne décolère pas

R.H.A
Libreville/Gabon

LE Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec) condamne le mutisme du gouvernement face à l'agression dont a été victime l'un de ses membres, Mathurin Ovono Ebe. Et pour exprimer leur colère, les enseignants membres de ce syndicat ont, après avoir déserté les amphithéâtres, observé, hier, un sit-in

à l'entrée de l'Université Omar Bongo (UOB). Dans une déclaration lue par la vice-présidente du Snec, Nathalie Sima Eyi, leur collègue, enseignant au département d'Études ibériques de la Faculté des sciences et lettres humaines (FLSH), aurait été enlevé, le 27 avril dernier, à Essassa, par quatre hommes cagoulés. Il aurait subi des tortures multiformes telles que des brûlures à la bougie, des scarifications à la lame, et molesté. Pour marquer leur indignation



Nathalie Sima Eyi, vice-présidente du Snec, lisant la déclaration du syndicat.

contre ces actes qui prennent des proportions alarmantes, ils ont rappelé

que deux autres universitaires auraient été victimes d'agressions par le passé.

Notamment le Pr Albert Ondo Ossa et Patrice Moundounga Mouity, tous deux enseignants-chercheurs à la Faculté de droit et des sciences économiques (FDSE). Mme Sima Eyi a également dénoncé des intimidations, menaces de mort, tentatives d'enlèvement et d'assassinat dont ferait l'objet le corps enseignant de cette institution. « De telles pratiques vont à l'encontre des dispositions légales nationales et internationales, notamment la

recommandation de l'Unesco concernant la condition du personnel enseignant, qui dispose, en son article 26 : "aucun enseignant du Supérieur ne devrait faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire, ni être soumis à la torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. En cas de violation flagrante de leurs droits, les enseignants devraient pouvoir saisir les instances nationales, régionales ou internationales compétentes (...).»